

TABLEAUX DE DONNÉES

ENVIRONNEMENT¹

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂)				
Émissions de gaz à effet de serre (type 1 et 2)^{1,2}	101 997	97 776	102 966	305-1, 305-2
Immeubles de bureaux gérés	70 517	66 276	72 209	305-1, 305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	31 480	31 500	30 757	305-1, 305-2
Émissions directes de GES (type 1)^{1,2}	57 680	53 966	53 737	305-1
Immeubles de bureaux gérés	29 999	26 332	26 984	305-1
Immeubles résidentiels à logements multiples	27 681	27 635	26 753	305-1
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur l'emplacement)^{1,2}	44 317	43 810	49 229	305-2
Immeubles de bureaux gérés	40 518	39 944	45 225	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	3 799	3 865	4 004	305-2
Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur le marché)^{1,2}	44 172	43 490	43 050	305-2
Immeubles de bureaux gérés	40 373	39 624	39 460	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	3 799	3 865	3 589	305-2
Autres émissions indirectes de GES (type 3)³	21 092	19 294	19 316	305-3
Immeubles de bureaux gérés	3 359	2 763	3 828	305-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	17 733	16 530	15 488	305-3
Intensité des émissions de GES (teqCO₂/1 000 pi²)⁴	4,10	3,93	4,18	305-4, CRE3
Immeubles de bureaux gérés	3,67	3,45	3,80	305-4, CRE3
Immeubles résidentiels à logements multiples	4,99	4,93	5,01	305-4, CRE3
Réduction nette des GES par la conservation (teqCO₂)⁵	(26 277)	(33 846)	(30 609)	305-5

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Consommation d'énergie (MWh)				
Consommation énergie dans l'organisation⁶	617 879	601 554	619 716	302-1
Combustible non renouvelable consommé	306 762	287 103	285 902	302-1
Gaz naturel (mesurée)	306 762	287 103	285 902	302-1
Mazout	-	-	-	302-1
Électricité achetée pour consommation	285 125	290 216	309 598	302-1
Vapeur achetée pour consommation	25 752	24 235	24 216	302-1
Eau réfrigérée achetée pour la consommation	240	259	276	302-1
Intensité de l'énergie (kWh/pi²)⁷	20,59	20,23	21,20	302-3, CRE1
Immeubles de bureaux gérés	20,73	20,07	21,34	302-3, CRE1
Immeubles résidentiels à logements multiples	20,31	20,56	20,89	302-3, CRE1
Réduction nette de la consommation d'énergie par la conservation (MWh)⁸	(89 379)	(113 476)	(97 037)	302-4
Déchets				
Déchets générés - absolu (en tonnes)⁹	16 163	14 521	1 203	306-3
Immeubles de bureaux gérés	4 388	3 716	5 361	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	11 776	10 804	9 842	306-3
Intensité des déchets générés (tonnes/1 000 pi²)	0,54	0,49	0,52	306-3
Immeubles de bureaux gérés	0,22	0,19	0,27	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	1,19	1,11	1,07	306-3
Méthode d'élimination des déchets (tonnes)¹⁰				
Déchets mis en décharge ¹¹	10 249	9 452	9 419	306-5
Recyclé ¹²	5 319	4 546	5 073	306-4
Matières organiques ¹³	596	520	711	306-4
Récupération pour énergie ¹⁴	-	2	-	306-4
Taux de détournement des déchets des décharges (%)¹⁵	37 %	35 %	38 %	306-4

GRI :
2-5
302-1
302-3
302-4
305-1
305-2
305-3
305-4
305-5
306-3
306-4
306-5
CRE 1
CRE 3

ENVIRONNEMENT¹ (SUITE)

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Eau¹⁶				
Eau retirée (m³)	1 798 171	1 671 016	1 850 347	303-3, 303-5
Immeubles de bureaux gérés	651 527	555 094	687 333	303-3, 303-5
Immeubles résidentiels à logements multiples	1 146 645	1 115 922	1 163 014	303-3, 303-5
Intensité de la consommation d'eau (L/pi²)¹⁷	59,93	56,17	63,26	CRE2
Immeubles de bureaux gérés	32,34	27,73	34,34	CRE2
Immeubles résidentiels à logements multiples	116,28	114,64	125,97	CRE2
Certifications, étiquetage ou cote d'immeubles verts				
% global d'actifs¹⁸				
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par immeuble	84 %	85 %	87 %	CRE8
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par surface de plancher	86 %	86 %	92 %	CRE8
Nombre d'immeubles par catégorie d'actif¹⁹				
Nombre total d'immeubles qui ont reçu une certification	359	356	350	CRE8
Immeubles de bureaux	59	57	55	CRE8
Immeubles résidentiels à logements multiples	37	36	35	CRE8
Commerces de détail ouverts	101	101	97	CRE8
Industries légères	162	162	163	CRE8
Nombre d'immeubles par type de certification²⁰				
LEED (CBDCa)	25	20	19	CRE8
BOMA BEST (BOMA Canada)	346	349	343	CRE8
Autres certifications d'immeubles verts (ENERGY STAR, Built Green)	3	3	1	CRE8
Certifications en matière de santé et de bien-être (FitWel, WELL, RHFAC)	20	15	3	CRE8

1. Les confinements partout au Canada durant la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021 a eu des répercussions importantes, mais variables, sur l'utilisation des services publics, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments. L'impact combiné a entraîné des réductions substantielles pour tous ces paramètres, en partie grâce aux équipes de gestion qui ont ajusté les opérations des actifs de manière à minimiser les coûts des services publics et les impacts environnementaux. Les actifs de CIGWL ont réduit leur impact environnemental en 2020 et 2021, profitant des réductions réalisées entre 2013 et 2019. L'ampleur de ces réductions n'a pas été totalement maintenue en 2022, car les fermetures ont progressivement diminué et les niveaux d'occupation ont augmenté, ce qui s'est traduit par une légère augmentation en 2022.

Toutes les données sur l'environnement (c.-à-d., les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) font référence aux portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples gérés de Conseillers immobiliers GWL (couvrant 17 G\$ en actifs gérés) et elles sont consolidées selon une approche de contrôle opérationnel et assurées en externe par une tierce partie indépendante, conformément à la norme *ISAE 3410 : Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre*. Les données industrielles et du commerce de détail sont exclues, car les données sont accessibles pour les zones communes seulement et sont inférieures au seuil de minimis pour la déclaration (< 0,5 % des émissions globales), tel qu'il est énoncé dans le Protocole des gaz à effet de serre. Les totaux des émissions de GES sont calculés au moyen des totaux des émissions de type 2 basées sur l'emplacement.

- Nos émissions de GES de type 1 et de type 2 sont liées aux actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Notre année de base de rapport est 2013. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national le plus récent d'Environnement Canada, les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les fournisseurs de services publics. Les émissions de type 1 sont liées à la consommation de gaz naturel et de mazout, excluant les émissions de GES associées à l'utilisation de combustible dans les génératrices auxiliaires et les ajouts de fluide frigorigène. Les émissions de type 2 sont liées à l'électricité achetée et à la vapeur. Les émissions de type 2 basées sur le marché comprennent l'achat de crédits d'énergie renouvelable.
- Nos émissions de GES de type 3 comprennent les émissions des déchets mis en décharge et la récupération d'énergie, ainsi que la distribution d'eau pour les actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national (RIN) d'Environnement Canada et les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Les intensités de nos émissions de gaz à effet de serre font référence au type 1, 2 et 3 pour les immeubles de bureaux et les immeubles résidentiels à logements multiples seulement (tel qu'il est indiqué dans cette annexe). La superficie totale en pieds carrés utilisée pour calculer les intensités des émissions est fondée sur la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée des émissions de GES de types 1, 2 et 3, comme résultat des initiatives de conservation dans les immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport aux émissions de 172 568 tonnes d'eq CO2 pendant l'année de référence 2013. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur les émissions, comme les changements dans les coefficients d'émission, le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte et utilisent les pratiques exemplaires acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- L'énergie consommée dans l'organisation fait référence à notre portefeuille d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui relèvent de notre limite de contrôle opérationnel, tel que défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD. Là où les immeubles sont hors de notre contrôle opérationnel (p. ex., bâtiment à locataire unique, qui paie tous les services publics), nous ne déclarons pas l'information sur l'énergie. La déclaration de consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie provenant de sources de combustibles non renouvelables (p. ex., le gaz naturel) et l'énergie achetée (p. ex. l'électricité, la vapeur et la consommation d'eau réfrigérée).
- Notre intensité énergétique couvre l'énergie consommée dans le portefeuille géré d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples, couvrant le gaz naturel et l'électricité achetée et la vapeur. Nous présentons l'intensité énergétique en fonction de l'équivalence en kWh par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée de la consommation d'énergie, comme résultat des initiatives de conservation dans nos immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport à la consommation d'énergie de 731 007 MWh pendant l'année de référence 2013. Les sources d'énergie comprises dans le calcul couvrent le gaz naturel, le mazout, et la vapeur. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur la consommation d'énergie, comme le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte et utilisent les pratiques exemplaires acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- Toutes les données sur les déchets font référence aux déchets non dangereux générés dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui sont mis en décharge ou récupérés pour l'énergie.
- Les méthodes d'élimination des déchets ont été déterminées par les renseignements qui nous ont été fournis par nos gestionnaires/sous-traitants de collecte des déchets.
- Les déchets mis en décharge comprennent les déchets non dangereux dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets recyclés comprennent divers flux de recyclage (p. ex., papier, carton, plastiques) dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets de matières organiques comprennent tous les déchets de l'intérieur et de l'extérieur recueillis pour le compostage ou le ramassage des matières organiques.
- La quantité de déchets envoyés à la récupération pour l'énergie (p. ex. installations de production d'énergie à partir de déchets) est fournie par la société de collecte des déchets.
- Seuls les déchets recyclés et de matières organiques sont comptés comme détournés. Le taux moyen de détournement pour les immeubles de bureaux en 2021 était de 60 %, tandis que le taux moyen de détournement pour les immeubles résidentiels à logements multiples était de 26 %.
- Toute l'eau consommée et les données d'intensité font référence à l'eau retirée des réserves d'eau municipales dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion. Nous calculons l'eau retirée à partir des renseignements fournis par nos fournisseurs de services publics.
- Nous présentons l'intensité de l'eau en fonction des litres par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Pourcentages basés sur les actifs admissibles (c'est-à-dire, ceux qui répondent aux critères d'admissibilité établis par les systèmes de notation ou la gestion interne). Le pourcentage d'actifs certifiés a diminué en 2021 en raison de changements dans la composition du portefeuille, notamment la vente d'actifs certifiés, le changement de statut d'admissibilité de certains actifs et l'acquisition d'actifs sans certification. CIGWL vise à certifier les nouveaux actifs admissibles dans un délai d'un à deux ans après leur acquisition.
- Les totaux sont par bâtiments individuels. Plusieurs immeubles certifiés individuellement peuvent englober un actif unique, tel qu'il est indiqué dans le corps du présent rapport.
- Certains immeubles ont plusieurs types de certification. Par conséquent, le nombre total de certifications peut dépasser le nombre total d'immeubles certifiés.

SÉCURITÉ

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité				
% de l'effectif faisant partie des comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité ²¹	20 %	20 %	25 %	403-1
Système de gestion OHSAS 18001				
% de l'organisation qui utilise un système de gestion de la sécurité aligné sur le système OHSAS 18001	100 %	100 %	100 %	CRE6
Formation en matière de santé et sécurité²²				
Nombre d'employés recevant une formation en matière de santé et sécurité	785	787	785	404-1
Nombre d'heures de formation en matière de sécurité reçue par employé	4	4	6	404-1
Rendement en matière de santé et sécurité au travail				
Taux de blessures (taux d'accidents enregistrables) ²³	0,69	0,55	0,67	403-2
Taux de gravité ²⁴	2,2	4,20	2,25	403-2
Taux de journées perdues ²⁵	0,41	0,22	0,23	403-2
Maladies professionnelles	0	0	0	403-2
Nombre total d'événements dangereux (quasi-accidents)	7	6	8	403-2
Décès ²⁶	0	0	0	403-2

21. Des comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité ont été établis dans toutes les régions à l'échelle nationale et sont composés de superviseurs et d'employés. Les employés représentent au moins 50 % des membres des comités mixtes de santé et de sécurité; ils ont un coprésident élu qui préside le comité avec un coprésident de l'employeur nommé.

22. Tous les employés suivent chaque année une formation obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail. Les données de 2019 ont été actualisées rétroactivement.

23. Le taux de blessures est le nombre de cas d'incidents enregistrables par 200 000 heures travaillées des employés (nombre de cas enregistrables X 200 000/nombre d'heures travaillées des employés). Le taux de blessures ne comprend pas les blessures mineures (niveau de premiers soins). Tous les incidents nécessitant l'aide médicale immédiate d'un médecin, d'un hôpital ou d'un dentiste sont signalés.

24. Le taux de gravité est le nombre de jours de travail perdus divisé par le nombre total d'incidents enregistrables. En 2020, le taux de gravité a augmenté en raison d'un incident ayant nécessité plusieurs jours de convalescence pour un employé.

25. Le taux de journées perdues est égal au nombre de cas de temps perdu X 200 000/nombre d'heures travaillées des employés. En 2022, deux lésions des tissus mous ont augmenté le taux de journées perdues.

26. Les taux de mortalité font référence à nos employés.

EMPLOYEUR DE CHOIX

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Nombre total d'employés²⁷				
Nombre total d'employés	801	787	785	102-7
Employés par sexe²⁸				
Nombre d'employés (femmes)	367 (46 %)	375 (48 %)	369 (47 %)	102-8
Nombre d'employés (hommes)	434 (54 %)	412 (52 %)	416 (53 %)	102-8
Employés par âge²⁸				
Employés âgés de moins de 30 ans	89 (11 %)	76 (10 %)	87 (11 %)	102-8
Employés âgés de 30 à 50 ans	409 (51 %)	399 (51 %)	400 (51 %)	102-8
Employés âgés de plus de 50 ans	303 (38 %)	312 (40 %)	298 (38 %)	102-8
Employés par contrat²⁸				
Nombre d'employés (permanents)	774	755	742	102-8
Nombre d'employés (à temps partiel)	5	5	7	102-8
Nombre d'employés (temporaires ou contractuels)	22	27	36	102-8
Employés par région²⁸				
Alberta	135 (17 %)	142 (18 %)	146 (19 %)	102-8
Canada atlantique	16 (2 %)	17 (2 %)	15 (2 %)	102-8
Colombie-Britannique	81 (10 %)	74 (9 %)	54 (7 %)	102-8
Manitoba/Saskatchewan	97 (12 %)	95 (12 %)	95 (12 %)	102-8
Ontario	429 (54 %)	420 (53 %)	437 (56 %)	102-8
Québec	43 (5 %)	39 (5 %)	38 (5 %)	102-8

27. Nos employés à temps plein représentent Conseillers immobiliers GWL et notre filiale en propriété exclusive, Conseillers immobiliers résidentiels GWL. Nous avons des employés permanents, à temps partiel et contractuels. Nous n'avons aucun employé syndiqué. La méthode utilisée calcule le nombre d'employés à la fin de l'année de référence (31 décembre 2022).

28. Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.

GRI :

2-7
2-8
2-30
201-1
403-1
403-8
403-9
405-1
416-1

EMPLOYEUR DE CHOIX (SUITE)

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Embauche de nouveaux employés²⁹				
Nombre total d'embauches de nouveaux employés	147 (18 %)	115 (15 %)	120 (15 %)	401-1
Groupe d'âge				
Embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	38 (26 %)	41 (36 %)	33 (28 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	65 (44 %)	59 (51 %)	71 (59 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	44 (30 %)	15 (13 %)	16 (13 %)	401-1
Sexe				
Embauche de nouveaux employés (femmes)	67 (46 %)	53 (46 %)	58 (48 %)	401-1
Embauche de nouveaux employés (hommes)	80 (54 %)	62 (54 %)	62 (52 %)	401-1
Roulement des employés³⁰				
Nombre relatif au roulement des employés	196 (24 %)	156 (20 %)	133 (17 %)	401-1
Groupe d'âge				
Roulement des employés âgés de moins de 30 ans	43 (22 %)	33 (21 %)	32 (24 %)	401-1
Roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	98 (50 %)	72 (46 %)	63 (47 %)	401-1
Roulement des employés âgés de plus de 50 ans	55 (28 %)	51 (33 %)	38 (29 %)	401-1
Sexe				
Roulement des employés (femmes)	103 (53 %)	84 (54 %)	62 (47 %)	401-1
Roulement des employés (hommes)	93 (47 %)	72 (46 %)	71 (53 %)	401-1

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Formation des employés				
Formation et éducation : cours à l'interne, en ligne³¹				
Formation totale sur la conformité (heures) ³²	983	770	1 170	404-1
Formation totale autonome en ligne (heures) ³³	434	139	179	404-1
Heures de formation interne par employé (heures/employé/année)	1,76	1,15	1,72	404-1
Formation et éducation : cours externes³⁴				
Nombre d'employés qui ont présenté une demande de financement	97 (12 %)	138 (18 %)	276 (35 %)	404-1, 404-2
Financement de la formation (\$)	110 587 \$	157 105 \$	202 590 \$	404-1, 404-2

29. Les nombres d'embauches de nouveaux employés représentent les employés embauchés au cours de l'année du rapport.

30. Les nombres relatifs au roulement du personnel comprennent tous les départs de l'entreprise, volontaires et involontaires, y compris les démissions, les retraits, les cessations d'emploi et les départs à la retraite. La hausse du taux de roulement en 2021 et 2022 est liée aux tendances générales du marché du travail et de l'industrie des services financiers au Canada, qui stimulent la demande d'employés qualifiés et entraînent une concurrence accrue pour la rétention des talents. La société CIGWL demeure déterminée à identifier et à régler les problèmes de rétention, et s'efforce d'améliorer les mesures visant à favoriser le maintien des employés de valeur.

31. La formation interne, en ligne, concerne les cours offerts sur la plateforme d'apprentissage électronique de Canada-Vie.

32. La formation sur la conformité fait référence aux codes, politiques et cours obligatoires de la société (p. ex., lutte contre le blanchiment d'argent, Code de conduite, accessibilité, protection de la vie privée).

33. La formation en ligne autonome fait référence au perfectionnement volontaire des compétences (p. ex., compétences en informatique, aptitudes au leadership). En 2022, le nombre d'heures de formation autonome en ligne a augmenté en raison de l'accroissement de la quantité et de la diversité des cours proposés aux employés.

34. La formation externe est soutenue par la politique de remboursement des frais de scolarité de Canada-Vie, qui offre 2 000 \$ par ETP par année pour les cours de perfectionnement professionnel externes et appuie le perfectionnement des compétences et aptitudes des employés liés à leur emploi. La participation au programme est volontaire. Les nombres ne comprennent pas la formation supplémentaire financée par les budgets discrétionnaires des unités d'affaires. En 2022, afin de garantir la qualité des cours de formation financés, des mesures ont été prises pour affiner les exigences relatives aux fournisseurs et aux cours, ce qui a limité l'admissibilité à certains cours.

INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

Données quantitatives	2022	2021	2020	Indicateur GRI
Contribution en espèces ³⁵	190 575 \$	122 189 \$	109 456 \$	201-1
Dons en nature, dons de produits ou de services (heures) ³⁶	630	0	0	201-1

35. Nombre total de dons de bienfaisance versés par les employés des sociétés Conseillers immobiliers GWL / Conseillers immobiliers résidentiels GWL ou par Canada-Vie au nom de CIGWL à divers organismes de bienfaisance. En 2020 et 2021, les contributions caritatives ont diminué en raison des limitations liées à la COVID-19 sur la capacité à collecter des fonds auprès des organisations partenaires et des employés. En 2022, les contributions caritatives ont augmenté en raison de la levée des restrictions imposées par la COVID-19 qui empêchaient la collecte de fonds avec les organisations partenaires.

36. Les heures de travail que les employés de Conseillers immobiliers GWL ont consacrées aux journées de construction d'Habitat pour l'humanité dans tout le Canada. Pour des raisons de sécurité, aucune heure de bénévolat n'a pu être apportée à Habitat pour l'humanité en 2020 et 2021 en raison de la COVID-19. En 2022, CIGWL a rétabli les journées de construction d'Habitat pour l'humanité.

GRI :
2-7
2-8
201-1
205-2
401-1
404-2